

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/07/2025

| |
|-----------|
| Référence |
| 2025-34 |

| |
|---|
| Objet de la délibération |
| Demande d'aide exceptionnelle pour la remise en état du Chemin des Tournelles |

| | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Nombre de membres | | |
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 16 | 11 | 13 |

| |
|------------------------|
| Date de la convocation |
| 23/06/2025 |

| |
|------------------|
| Date d'affichage |
| 23/06/2025 |

| |
|----------------|
| Vote |
| A l'unanimité |
| Pour : 13 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 04/07/2025

Et

Publication ou notification du :
04/07/2025

L'an 2025 et le 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Laure DEVAUD PINON, Nereïda LANGE, Myriam GUILMET, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY. MM : Éric BERTHEMY, Christian BÉZARD, Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : M. Didier LE SAUX à Michel ODDOS, Mme Marielle LAMMENS à Agnès TABARY.

Absent(s) excusé(s) : Mme Virginie DUMONT et M Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Eric BERTHEMY

Objet de la délibération : Demande d'aide exceptionnelle pour la remise en état du Chemin des Tournelles

CONSIDÉRANT l'adoption par le Département du Programme de soutien exceptionnel concernant la remise en état des voiries communales principales qui connaissent des dégradations altérant les conditions de sécurité et ne relevant pas d'un défaut d'entretien ;

CONSIDÉRANT que le Chemin des Tournelles a été détérioré suite aux travaux de construction de cet hiver 2024 et du printemps 2025 de la maison intergénérationnelle, du Château et du Parc du Château, et qu'en raison de l'augmentation du nombre d'habitants et de leur passage futur, il est nécessaire et urgent d'aménager la partie basse pour une circulation douce des piétons et des cyclistes ;

CONSIDÉRANT le montant retenu par la commune de cinquante-quatre mille trois cent quatre-vingt-quinze euros et soixante centimes (54 395,60 €) HT, réparti idéalement comme suit :

- Aide exceptionnelle du Département aux communes rurales pour la remise en état des voiries communales : 55 % de la dépense subventionnable, soit vingt-neuf mille neuf cent dix-sept euros (29 917 €),
- Reste à charge pour Crespières : 45 % du prix soit vingt-quatre mille quatre cent soixante-dix-huit euros et soixante centimes (24 478,60 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITÉ :

DE SOLLICITER la demande d'aide exceptionnelle pour la remise en état du Chemin des Tournelles auprès du Département afin que 55 % de la somme soit pris en charge, soit vingt-neuf mille neuf cent dix-sept euros (29 917 €),

D'INSCRIRE la dépense au BP 2025,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

ID : 078-217801893-20250702-2025_034-DE



Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/07/2025

Le Maire
Adriano BALLARIN

Le secrétaire de séance
Eric BERTHEMY